

DECISION N°2023 - 031

OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL LOGEMENT 9 RUE CACHONNE

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son alinéa 5, qui dispose que le maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Vu la demande du Diaconat protestant de la Drôme Ardèche situé 97 Rue Faventines 26000 VALENCE et de Mesdames KARMOLIT Maryna et GERIKH Anastasiia pour la prolongation du bail du logement situé 9 rue Cachonne à Etoile sur Rhône

Considérant la nécessité de renouveler le bail pour 1 an.

DECIDE

Article 1 :

Madame le Maire décide de signer avec le Diaconat protestant de la Drôme Ardèche, garant et Mesdames KARMOLIT Maryna et GERIKH Anastasiia, locataire. Le bail sera d'une durée de 1 an à compter du 23 mai 2023 jusqu'au 22 mai 2024 pour le logement 9 rue Cachonne à Etoile sur Rhône.

Article 2 : le loyer est à titre gratuit. Le diaconat protestant Drôme Ardèche s'engage à payer les charges qui sont fixées à 150 euros (cent cinquante euros) par mois et seront payées par virement bancaire.

Article 3 : Madame Françoise Chazal, Maire, donne délégation à Mme Anne-Marie Dubois, Adjointe aux affaires sociales à signer le bail et tous les documents nécessaires à cette location.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné.

ETOILE SUR RHONE,
Le 07 juin 2023
Le Maire.

Françoise CHAZAL